



Forum Mobilité – Sécurité routière Vols de vélo

Projet de procès-verbal de la réunion du 13 juin 2006 à 9h30

Présents:

P.-J. BERTRAND: AED, MRBC
E. CAELEN: Cellule Mobilité, AVCB, secrétaire et président de la réunion
L. COVELIERS: ProVélo, secrétaire de la réunion
M. DANDOY: Conseiller en mobilité, Ville de Bruxelles
F. DEPOORTERE: AED, MRBC
E. HAUTOT: Ville de Bruxelles
R. N'BERRI: Prévention ZP 5339 Bruxelles-Ixelles
V. RAMELOT: Service d'étude, AVCB
Ph. SCHEPERS: Commissaire de police, ZP 5341 Midi
A. VANDER GEETEN: STIB
L. VERHAEGEN, Ville de Bruxelles

Excusés:

M. ROMAIN: Conseiller en mobilité, Commune de Forest
L. VERMOERE: Fonctionnaire pour une politique cyclable, SPF Mobilité et Transports

Compte-rendu de la réunion

1. Introduction

L'année dernière, durant les débats du Forum « *Mobilité - Sécurité routière* » relatif à la problématique des vols de vélos, il a été suggéré de mettre sur pied un système de rangement des vélos volés ou perdus.

Ce système devrait permettre de savoir plus facilement si un vélo perdu ou volé a été retrouvé et à quel endroit l'on peut aller chercher le vélo. La création d'un dépôt central a même été envisagée.

Le but de cette réunion est d'étudier les possibilités de mettre en pratique un tel système.

2. Débats

À Bruxelles, on estime le nombre de vélos volés entre 3 500 et 4 000. Seul un vol de vélo sur trois ou sur quatre est signalé à la police. Cela signifie qu'entre 700 et 800 vols de vélo sont enregistrés chaque année à la police (source : www.polfed.be)

Selon une estimation, 30% de ces vélos seraient retrouvés comme épave ou vélo perdu. Cela signifie que 1 000 à 1 500 vélos se trouveraient dans les entrepôts des 19 communes, de la STIB, des services de police et d'ACKA. Nous ne disposons pas de chiffres relatifs au nombre de vélos trouvés qui ont été rendus à leurs propriétaires légitimes.

La conservation d'un vélo durant 6 mois est une obligation légale (Loi du 30 décembre 1975).

Pour gérer ces vélos, il faut par conséquent disposer de suffisamment de place. À Bruxelles, il faut au moins 250 m² pour ranger ces 1 000 à 1 500 vélos.

À Gand, 15 vélos sont déposés chaque mois au dépôt vélo (2 068 pour 2003). Dans seulement 5% des cas où le propriétaire a été identifié, ce dernier vient effectivement rechercher son vélo.

À Bruxelles, il y a actuellement 110 vélos qui se trouvent dans le dépôt du quai de la Voirie. Même les vélos qui sont trouvés par la zone de police Bruxelles Capitale – Ixelles sur le territoire de la ville de Bruxelles sont parfois transférés au dépôt du quai de la Voirie.

Il existe différentes méthodes pour retrouver le propriétaire des vélos perdus ou volés, par exemple le numéro de cadre (mais tous les vélos n'ont pas un numéro de cadre), le registre national pour les vélos gravés (seuls 5 à 10% du nombre total de vélos sont gravés) ou les descriptions consignées dans le procès-verbal (via le système ISLP de la police). Les gestionnaires du dépôt des communes n'ont toutefois pas accès à ce système. Dans la ville de Bruxelles, un fonctionnaire de police sera détaché à partir du mois d'août de cette année afin que les informations nécessaires puissent être demandées dans le réseau informatique de la police.

La STIB conserve également les vélos trouvés dans un dépôt à la Porte de Namur. ACKA enlève également chaque année 20 à 30 vélos qui sont abandonnés dans les range-vélos. Certaines communes ont conclu un contrat avec des dépanneurs pour la gestion des voitures. On se demande si cela ne peut pas être élargi aux vélos.

Un dépôt central pour l'ensemble de la région bruxelloise serait le bienvenu. Cependant, on se demande où ce dépôt pourrait être construit. Quelques propositions sont mises sur le tapis, comme à la VUB/ULB, ou certaines stations de métro comme la Porte de Hal. Une étude devrait déterminer le meilleur endroit pour implanter ce dépôt, la superficie nécessaire pour entreposer les vélos et le coût de ce projet.

Une discussion s'engage sur les procédures pour enlever un vélo abandonné sur la voie publique. Cette discussion révèle trois grandes phases :

- a) la détection des vélos abandonnés, perdus ou volés ;
- b) l'enlèvement des vélos ;
- c) l'entreposage des vélos pour une période de 6 mois dans un dépôt central.

Les points a) et b) peuvent être réalisés par les différents partenaires tels que la STIB, la police et ACKA. On pourrait également faire appel aux steward pour, tout comme à Gand, placer des autocollants ou des dépliants sur les vélos abandonnés, mentionnant le jour et l'heure de la constatation.

À l'heure actuelle, il est difficile d'instaurer le système gantois (marquage des vélos abandonnés) parce qu'il n'y a pas de dépôt central à Bruxelles. Pour rendre le système opérationnel dès

maintenant, différents dépliants/autocollants doivent être conçus : 1 pour les range-vélos gérés par ACKA, un pour la STIB et un pour chaque commune.

Enfin, l'on discute des différentes démarches éventuelles qui doivent être entreprises pour construire un dépôt central. Sur le plan juridique, il suffit qu'une commune organise une adjudication pour les 18 autres communes. Une étude doit toutefois permettre d'y voir plus clair à propos de ces procédures.

Il est également important d'informer les riverains. Ils devront être mis au courant du fait qu'ils n'ont qu'un numéro de téléphone à composer pour savoir si leur vélo a été retrouvé et où ils peuvent aller le chercher.

3. Conclusion

Les personnes présentes s'accordent toutes sur le fait que la construction d'un dépôt central est plus conviviale pour les cyclistes. Un dépôt central permettra probablement aussi aux communes de faire des économies (frais de personnel et d'infrastructure). Deux études doivent toutefois encore être réalisées pour chiffrer la faisabilité du projet :

- coût, superficie nécessaire et lieu d'implantation du dépôt central ;
- quel genre d'actions les communes doivent-elles accomplir pour confier la conservation des vélos à un partenaire privé.

La réunion est clôturée à 11h30.

Les secrétaires de la réunion,

Caelen Erik.
Coveliers Luc.